Séance du 7 mars 1995, après-midi

Mot de la présidente 4

LISTE DES INTERVENANTS

VILLE DE LAVAL
M. ANDRÉ PERREAULT
M. ANDRÉ GIROUX 4

ENVIRONNEMENT JEUNESSE
ME ANNE-MARIE BISCHOFF 29

VILLE DE CHARLEMAGNE
M. RENÉ DESPRÉS
M. PIERRE PAQUIN 84

DROIT DE RECTIFICATION

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE
M. JACQUES TREMBLAY 102

USINE DE TRIAGE LACHENAIE
M. YVES NORMANDIN
M. DANIEL BOISVERT 108

M. FRANÇOIS BERTRAND 112

USINE DE TRIAGE LACHENAIE
M. JEAN-MARC VIAU 114

MME GISELE PAGÉ, présidente:

Bonjour à tous. Comme vous pouvez le remarquer, il y a un petit changement de porte-parole cet après-midi. Ceci est fait dans le but de protéger la santé de notre président qui a une grosse grippe. Pour

protéger sa voix, j'ai accepté cet après-midi de prendre sa fonction.

Alors, bonjour et bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant la demande d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie.

Sans plus tarder, je vais inviter monsieur André Perreault, Ville de Laval, à venir nous présenter son mémoire. Merci. Bonjour, messieurs.

M. ANDRÉ PERREAULT:
Bonjour.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Pouvez-vous vous présenter, s'il vous plaît?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Oui. Mon nom est André Perreault, je suis directeur du Service de l'environnement de Ville de Laval. Je suis accompagné aujourd'hui de monsieur André Giroux, qui est ingénieur spécialisé dans la gestion des déchets et conseiller professionnel au Service de l'environnement.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Bonjour.

M. ANDRÉ PERREAULT:

Monsieur le président, mesdames les commissaires, merci d'avoir accepté de nous entendre aujourd'hui.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci, messieurs. Si vous le permettez, la Commission va vous poser quelques questions. Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Tout d'abord, à la page 4 de votre mémoire, lorsque vous énumérez les différents programmes et les performances de la collecte sélective, on s'aperçoit par exemple que la participation hebdomadaire, dans des îlots où est-ce que la collecte sélective est implantée depuis un certain temps, n'atteint pas 50 % - aux alentours de 45 % - et même, sur une base mensuelle, elle s'élève à 74 %, c'est-à-dire qu'il y a 26 % des gens qui ne participent jamais.

A ce moment-là, est-ce qu'il existe des programmes de sensibilisation, qui sont menés parallèlement au service de collecte sélective, que vous offrez sur le territoire pour rappeler aux gens...

M. ANDRÉ PERREAULT:
Oui. Évidemment, on réalise - et je pense qu'on n'est pas les seuls - que pour maintenir le taux de participation à la collecte sélective le plus élevé possible, il faut toujours faire de la sensibilisa

tion, que ce soit dans les écoles ou dans d'autres moyens, dans les journaux locaux, dans les publications internes de la Ville qui sont distribuées vers les citoyens.

Nous en faisons, je dirais, régulièrement. Évidemment, on s'aperçoit qu'on n'en fait jamais assez et, évidemment, les limites sont très grandes. Mais c'est évident qu'il faut faire toujours de la sensibilisation.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Avez-vous un programme à cet effet ou c'est des initiatives que vous décidez: "Tel mois, on va faire, par exemple, une annonce dans le bulletin de la Ville"?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Bien, si vous voyiez les différents programmes - d'ailleurs, on a quand même insisté pas mal sur les différents programmes de récupération en place à la Ville - vous allez voir qu'on a quand même... on est présents dans les écoles. Et ça, c'est assez nouveau là, c'est depuis deux (2), trois (3) ans. On est présents, dans d'autres domaines que le domaine des déchets, pour sensibiliser les enfants. Parce que notre meilleure sensibilisation, on s'est aperçus que c'est par les enfants. Et souvent, pour atteindre les parents, on aime mieux aujourd'hui... c'est un des programmes qu'on va favoriser et - en bon français - ça fonctionne.

Maintenant, durant l'année, nous - comme Service de l'environnement, notre rôle, c'est de sensibiliser les citoyens à l'environnement général - on lance, surtout au printemps, on lance ce qu'on appelle "le programme action environnement" et on a toujours différentes activités reliées aux déchets, reliées à la récupération, reliées au recyclage.

Chacun des programmes que j'ai énumérés fait partie de... il y a toujours un programme de communication qui est relié avec ces programmes-là. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Oui, je vous remercie. Toujours concernant la collecte sélective, à la page 7 vous parlez d'un coût d'implantation de seize dollars (16 $) par porte. Ça, c'est un coût net, ça comprend le coût total du service. C'est ça?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Ça, c'est un prix moyen. Nous, ça nous coûte actuellement... je pense, au moment où on se parle, notre contrat nous coûte un peu plus cher que ça. Parce que là, c'est le marché.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Oui.

M. ANDRÉ PERREAULT:

Seulement qu'on suit le marché et on s'aperçoit que... d'ailleurs, au moment où on se parle, on est en soumission pour ces contrats de collecte sélective porte-à-porte, on s'attend de payer autour de seize dollars (16 $) la porte. Mais ça, c'est pour le contrat uniquement de l'entreprise qui fait la collecte et qui dispose elle-même des matières récupérées.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
La portion des taxes municipales, c'est quoi environ la taxe des déchets et sur quelle base elle est calculée à Ville de Laval?

M. ANDRÉ PERREAULT:
C'est-à-dire que la taxe, il n'y a pas de taxe séparée pour les déchets actuellement.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
C'est inclus.

M. ANDRÉ PERREAULT:
Elle est dans le compte global. Malgré qu'il y a de bonnes discussions internes à l'effet d'en venir... Si vous lisez un petit peu les journaux - ceux qui ont pu - des derniers jours ou des dernières semaines, il est possible que Laval puisse penser à faire une tarification des déchets, dans un...

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Une tarification distincte.

M. ANDRÉ PERREAULT:
... dans un avenir plus ou moins rapproché.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Je vous remercie.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Madame Kantardjieff.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Je voudrais vous demander si vous avez un programme de sensibilisation qui est destiné aux commerces et industries, parce que quand on examine votre tableau et les chiffres que vous fournissez, on se rend compte qu'à peu près 50 % des déchets proviennent de ces producteurs. Est-ce qu'il y a des programmes de sensibilisation pour la réduction de ces déchets?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Non, pas chez nous. Ça, c'est très, très clair et la décision a été que - c'est une décision, évidemment, qui allait de soi - c'est du gouvernement, Laval ne touche pas du tout à la partie des déchets de l'entreprise privée.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que ces entreprises paient des taxes à la Ville de Laval concernant ces déchets?

M. ANDRÉ PERREAULT:
C'est-à-dire qu'ils ne paient qu'une partie minime pour le six (6) sacs et moins, et Laval ne les facture que pour cette partie-là.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Et est-ce que vous pensez que ce domaine de limitation ou de législation devra provenir du niveau municipal ou du niveau provincial, légiférer sur ce type de déchets?

M. ANDRÉ PERREAULT:
D'abord, on pense - et on pense l'avoir exprimé assez clairement - qu'il faudrait que ça parte définitivement des gouvernements supérieurs, que ce soit si on pense au fédéral - il est encore là, à ce que je sache - et puis le provincial après, pour arriver à arrimer - si on veut - une politique municipale, toujours en regard des directives ou des objectifs qui viennent d'en haut.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Avant de laisser le micro à madame Pagé, je voudrais vous poser une dernière question. Est-ce que vous croyez que la collecte des déchets qui sont compostables devra être rendue obligatoire dans la plupart des municipalités?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Évidemment, c'est un petit peu ce qu'on disait. Je pense qu'on s'en va vers ça, oui, mais je ne pense

pas que ça puisse être décrété d'une façon unilatérale et soudaine de la part de quelque gouvernement que ce soit. Mais je pense qu'éventuellement, oui, la société s'en va vers ce type de gestion, effectivement.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Dans votre mémoire, de la page 4 à la page 6, vous faites référence aux différents programmes de réduction des déchets qui sont implantés dans votre ville. Pour la collecte sélective, vous avez parlé d'un coût moyen de seize dollars (16 $) par porte. Est-ce que vous avez les coûts pour votre municipalité des autres programmes?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Évidemment, la collecte sélective comme telle, une collecte sélective de porte-à-porte et aux îlots, c'est un budget là - dans nos budgets cette année - c'est environ un demi-million (½ M$). Alors, ça varie toujours un petit peu tous les ans, puis ça varie beaucoup quand même un petit peu de ce temps-là.

Puis les autres programmes comme le compostage domestique, on a investi au cours des trois (3), quatre (4) dernières années pratiquement peut-être entre cent et deux cent mille dollars (100-200 000$)

par année. Si on additionne tous les autres, on doit s'approcher d'un million (1 M$), un million (1 M$) par année actuellement, dans tous ces programmes-là.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Incluant la collecte sélective?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Incluant la collecte sélective.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
D'accord. A la page 7 de votre mémoire, au paragraphe 4:

> *"La réduction à la source est d'une importance primordiale".*

vous parlez à cet égard qu'un taux de réduction de 10 % pourrait être envisagé. Ce 10 %-là, il est dans un horizon de combien de temps?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Évidemment, c'est quand même assez résumé notre pensée dans trois lignes et quart. Ce qu'on a voulu mentionner là-dedans, dans cette partie, c'est que les Villes ne peuvent pas tout prendre à leur charge. Ça devient absurde, parce que les compagnies, les entreprises, les citoyens vont produire toujours de plus en plus de déchets et les Villes, en bout de ligne, vont les ramasser ou elles vont être prises pour faire toutes sortes de programmes coûteux et compliqués de réduction.

Ce qu'on a voulu indiquer, c'est que dans les programmes suivants, les Villes dans le meilleur des mondes pourraient réduire 40 % la quantité de déchets, toujours basé sur les quantités actuelles, si vous voulez. Les gouvernements supérieurs avec les projets, certains projets de réduction, des contenants, le Protocole national d'emballage et toutes sortes de programmes semblables, pourraient sans doute contribuer pour... on donne un minimum, on leur demanderait un minimum de 10 %. Peut-être que ça pourrait être plus, mais on dit: "S'ils pouvaient nous aider pour ce 10 %-là, ça pourrait être envisageable."

Parce que nous, on ne peut pas aller plus que 40 %. Et s'il y avait 10 % de plus, ça ferait 50 % qui pourrait être pris en charge par de la gestion, par des programmes de récupération, mais il resterait sans doute peut-être un 50 % de déchets à enfouir.

MME GISELE PAGÉ, présidente:

A la dernière page de votre mémoire, on peut lire que:

> *"Laval utilise donc les sites autorisés disponibles de la région, selon la loi du marché."*

On lit aussi:

> *"Laval désire donc continuer à utiliser ce site – on parle de UTL – tant qu'il sera avantageux pour elle de le faire."*

Advenant le cas où UTL ne se verrait plus compétitif au niveau des prix à l'enfouissement, puisque c'est un promoteur qui a aussi des projets connexes de tri et de compostage qui semblent répondre à vos orientations en matière de gestion, est-ce que ce ne serait que la loi du marché qui guiderait votre décision?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Bien, écoutez, c'est certain que la loi du marché, lorsqu'une Ville est appelée à faire un budget puis à présenter un compte de taxes, c'est des éléments très importants. Évidemment, ce n'est peut-être pas les seuls éléments, mais c'est définitivement des éléments très, très importants.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Important, mais pas le seul?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Ce n'est pas le seul. Ce n'est pas le seul, mais ça compte pour certainement plus que 50 % de la décision là. Toujours dans un court terme, si on veut.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci.
Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
A la page 5, vous faites mention de la collecte de

feuilles mortes. J'imagine que ça inclut également le gazon, ça?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Je m'excuse, j'avais...

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
La collecte des feuilles mortes à la page 5, est-ce que ça inclut également le gazon ou si c'est seulement les feuilles mortes?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Actuellement, ce n'est que les feuilles mortes, parce que les feuilles mortes s'en vont chez des agriculteurs. Ça, c'est un programme nouveau d'harmonisation de la Ville, du côté urbain et rural, dans un territoire comme Laval. Et les agriculteurs comme tels, à moins d'avoir un permis qui serait apparenté à une opération que je qualifierais de plus industrielle, ne peuvent recevoir de gazon.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Donc, ils ne peuvent pas recevoir le gazon?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Ils pourraient, il faudrait qu'ils aillent chercher ...

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Une modification?

M. ANDRÉ PERREAULT:
... un permis un petit peu plus adapté à ces opérations-là.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Comme la collecte des feuilles mortes, est-ce que vous prévoyez offrir le service porte-à-porte éventuellement?

M. ANDRÉ PERREAULT:
On le fait dans certains secteurs. On le fait. Douze mille (12 000) portes, on le fait de porte-à-porte. Nous, on a un programme qu'on a réussi à étendre un tant soit peu à chaque année et ce qu'on essaie de vous démontrer, c'est qu'on continue.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Là-dessus j'aurais une autre question. Concernant les taux de récupération que vous avez mentionnés dans la page 7, le point 5 où vous dites:

> *"la récupération n'est pas sans limites",*

vous parlez d'un pourcentage atteignable de 40 % pour les Municipalités. Dans votre cas, dans combien de temps prévoyez-vous atteindre ce 40 % de réduction des déchets?

M. ANDRÉ PERREAULT:

Là, malheureusement, je ne pourrais pas vous répondre. Parce qu'évidemment il faudrait faire de la collective sélective de porte-à-porte pour le premier 20 %, il faudrait commencer dans la collecte des déchets verts - tel que me demandait madame la commissaire - pour l'autre 20 %.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Je vous remercie.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Madame Kantardjieff.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Toujours dans votre section qui traite "Qui doit payer pour les déchets", vous faites mention à un endroit que les citoyens, via leur compte de taxes, ou les consommateurs doivent payer. En fait, est-ce que vous ne croyez pas que ces deux (2) choses sont un petit peu les mêmes, les citoyens et les consommateurs?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Oui, mais une façon de sensibiliser les citoyens, évidemment, le citoyen consommateur, c'est de lui indiquer, dès son premier geste qui est l'acquisition d'un bien, c'est de lui indiquer avec un petit signe de dollar que le coût est compris et qu'il doit l'assumer.

Tandis qu'actuellement, de la façon que ça se fait

chez nous et peut-être dans beaucoup d'autres villes - on va rester à Laval - c'est que les citoyens peuvent aller acheter dans n'importe quel commerce, centres commerciaux, etc., et ils n'ont pas l'impression que ça leur coûte très cher de disposer de tous les contenants, de tout ce qui est rebut. C'est ça.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Et un petit peu plus loin vous parlez de développements récents en Europe, qui vous indiquent qu'il n'appartient pas aux Villes de financer le service, mais aux consommateurs. Est-ce que vous pouvez nous parler un petit peu de quelle expérience vous parlez et nous la décrire, s'il vous plaît?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Monsieur Giroux peut-être pourrait répondre à ça, parce qu'il est...

M. ANDRÉ GIROUX:
Oui, je peux parler un peu là-dessus. En fait, lorsqu'on parle de l'Europe, on parle surtout de l'expérience allemande et de l'expérience française. En Allemagne, un jour, le ministre de l'Environnement s'est choqué et il a mis le poing sur la table, et il s'est demandé d'abord pourquoi il y avait des déchets en si grande quantité qui devaient être enfouis dans des sites qui étaient de plus en plus rares. Et il s'est aperçu qu'au fond on encourageait beaucoup la consommation, mais on

n'encourageait pas beaucoup la réduction.

Et quand je vous disais qu'il avait mis le poing sur la table, il s'est aperçu qu'au fond ce n'était pas aux Villes de payer pour la collecte sélective, mais c'était aux entreprises qui produisaient les déchets d'être responsables des biens qu'ils produisent jusqu'à la mort de ces déchets. Et il a donc dit: "Ce n'est plus aux Villes de payer, ça va être à vous, les entreprises, de prendre en main vos biens et vos produits."

Alors, la loi prévoit qu'une entreprise qui fabrique un bien qui doit être emballé, alors cet emballage-là doit être pris en charge par l'entreprise. Et ça fonctionne de la façon suivante. C'est que l'entreprise dépose de l'argent dans un fonds, qui est le système du Point Vert ou le Durales System ou enfin le Grüen Point - il y a plusieurs appellations, mais l'entreprise dépose de l'argent dans un fonds - et c'est ce fonds-là qui gère la récupération des emballages en Allemagne.

Et dans une ville, en théorie, en Allemagne, ce n'est pas la Ville qui va mettre le bac bleu devant les portes, mais ce sont les entreprises qui vont mettre des bacs jaunes - enfin, la couleur a peu d'importance, mais ils vont mettre des bacs jaunes - devant les portes des citoyens. Et le premier effet a été que, par exemple, les contenants en carton pour vendre de la pâte dentifrice, imaginez-vous,

presqu'instantanément ces contenants-là ont disparu, parce que l'entreprise avait à les gérer elle-même.

Alors, c'est ça qu'on dit par "réduction à la source" et quand on parle d'exemples. C'est pour ça qu'on dit que l'Allemagne est en avance là-dessus. Et en Europe, l'effet allemand a fait boule de neige et a débordé en France où on a la même philosophie, on dit: "Mais non, ce n'est pas aux Villes de payer, c'est aux entreprises."

Et ça va très loin. Aujourd'hui, on est rendu en Allemagne où le fabricant de voitures a comme devoir de reprendre la voiture une fois qu'elle est morte. Alors, Mercedes et BMW reprennent les voitures et ce sont eux qui doivent les recycler.

Tandis qu'en Amérique du Nord, système dans lequel nous sommes, le système dit plutôt: "Produisez tant que vous voulez, les Villes sont là avec un petit balai et un porte-poussière en arrière pour ramasser tout ce qui se produit." Et il n'y a pas de limite aux coûts finalement, on est responsable d'absolument toute la consommation, tout ce qui est produit, quoi.

Alors, les exemples en Europe, c'est ça, la France et l'Allemagne surtout.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Donc, vous parlez surtout de l'expérience commer

ciale institutionnelle, ce n'est pas l'expérience des Villes. Parce que les Villes en Allemagne, j'imagine qu'elles ont des programmes de recyclage et récupération distincts de ce système.

M. ANDRÉ GIROUX:
Pour d'autres produits que les matières recyclables, comme les déchets domestiques dangereux par exemple. Sauf qu'on peut penser très bien, et il n'y a rien qui nous empêche de dire, qu'un jour la philosophie qui s'applique aux matières recyclables ne pourrait pas s'appliquer aux déchets dangereux, finalement. C'est la même logique, au fond. Pourquoi la Ville a-t-elle comme devoir de ramasser l'huile usée, suite à un changement d'huile? On pourrait penser que ça pourrait être un système de récupération mis en place par les fabricants d'huiles, par exemple.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Concernant le site de Lachenaie, par exemple on nous indiquait que le site, normalement, sa durée de vie était limitée actuellement - selon la tendance qu'on a eue fin janvier - on prévoyait une fermeture à la mi-mai. Si on se limite aux délais minimaux pour faire l'analyse environnementale d'un dossier, en

incluant le délai minimal pour la décision gouvernementale, on peut peut-être penser comme délai minimal à deux (2) mois par exemple avant d'avoir des nouvelles du gouvernement sur la suite du dossier de Lachenaie, ça voudrait dire que le site serait fermé pendant une période minimale de deux (2) mois. Vous allez faire quoi, vous, Ville de Laval, pendant ces deux (2) mois-là?

M. ANDRÉ PERREAULT:
Bonne question. C'est la première fois que j'ai à me pencher sur cette alternative. Mais je dois vous dire que, comme j'ai mentionné, on entend prendre nos responsabilités, et puis on a les yeux grand ouverts et on est à l'écoute aussi. Nous, évidemment, pour le moment, on travaille avec le marché, comme je l'avais mentionné.

En fait, des sites, il y a le CTED qui est toujours à Montréal et qui, je ne pense pas, aurait objection à ce qu'on retourne. En fait, c'est une décision de marché. Lorsque Laval a décidé d'aller à Lachenaie, c'est parce qu'elle sauvait beaucoup d'argent. Il y a d'autres sites évidemment. A Laval, depuis l'an passé, l'entreprise qui s'appelle WMI a un centre de tri et je crois savoir que WMI est propriétaire de sites ailleurs. Évidemment, c'est...

Mais je ne pense pas qu'on puisse garder les déchets chez nous. Ça, c'est la question. On serait un petit peu mal pris, à moins de rouvrir nos anciens sites.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:

Justement, ma prochaine question porte sur les anciens sites. Vous en avez mentionné plusieurs de ces sites-là, l'ancien site Bomar... Je ne suis pas résidant de Laval par exemple, je ne connais pas vraiment ces endroits-là, mais qu'est-ce qu'il advient maintenant de ces sites-là? J'imagine qu'il y en a certains qui sont fermés, quoi, depuis peut-être vingt (20) ans, trente (30) ans et même plus. Qu'est-ce qu'il advient de ces sites-là? Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui sur ces terrains-là?

M. ANDRÉ PERREAULT:

Actuellement, la plupart, si je prends exception du Centre de la Nature... Peut-être qu'il y en a qui le connaissent, le Centre de la Nature, c'est une ancienne, une partie... le Centre de la Nature, c'est un parc régional qui est très, très utilisé, avec beaucoup d'activités de toutes sortes de plein air.

Une partie de ces terrains-là avait servi - qui était une ancienne carrière assez près du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul - à de l'enfouissement des déchets. Et ça, on remonte probablement à trente-cinq (35), à quarante (40) ans, la date de fermeture. Comme tel, ça a été sécurisé par des déversements de terre et, actuellement, c'est utilisé comme parc.

Les autres sites que je vous mentionnais, aucun de ces sites-là - Bomar, Cloutier, Saint-François ou Saint-Judes - aucun de ces sites-là n'est utilisé présentement. Ce sont des terrains, disons, sous étude. Et nous avons beaucoup de caractérisation, d'études de caractérisation de faites concernant par exemple le site Saint-Judes; nous avons un rapport qui arrive prochainement sur le site Bomar; et peut-être Cloutier... on pourrait peut-être en faire sur le dépotoir Cloutier bientôt, mais c'est sous étude.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Je vous remercie.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
On vous remercie, messieurs, la Commission va tenir compte de votre mémoire dans l'analyse. Merci beaucoup.

M. ANDRÉ PERREAULT:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Nous allons inviter Environnement Jeunesse et madame Anne-Marie Bischoff à venir déposer leur mémoire. Bonjour, madame.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Bonjour, madame. Tout d'abord, j'aimerais vous remettre un petit document qui explique plus en profondeur la philosophie d'Environnement Jeunesse.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci. Ce document va être déposé dans les centres d'information aussi.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Merci. Tout d'abord, j'aimerais remercier le BAPE de bien nous accueillir et en plus présenter notre mémoire. En fait, Environnement Jeunesse, c'est un organisme d'éducation relative à l'environnement. Nous existons depuis quinze (15) ans. Et je suis, moi-même, administratrice de cet organisme sans but lucratif depuis un an à peu près. Environnement Jeunesse, nous représentons les jeunes d'environ quinze (15) à dans la trentaine, elle est située dans les écoles secondaires, collégiales, universitaires.

A chaque année, nous organisons une campagne de sensibilisation et nous rejoignons des milliers de jeunes Québécois dans leurs institutions scolaires, avec leurs intervenants. Et ces jeunes-là instaurent des infrastructures et initient des projets basés sur une saine gestion écologique des déchets. Depuis trois (3) ans, c'est vraiment notre thème exploré.

A chaque année également, nous organisons un colloque de formation intitulé "La bise d'automne" et nous rejoignons des centaines d'intervenants du milieu environnemental où on échange notre expertise, nos expériences et notre bonne humeur à

travailler dans le milieu de l'environnement.

Selon les jeunes que nous représentons, nous sommes une aide essentielle et très utile à leur développement pour une gestion écologique des déchets. Effectivement, Environnement Jeunesse est également membre fondateur de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement, nous avons d'ailleurs organisé conjointement un états généraux sur l'éducation relative à l'environnement en 1991.

ENJEU est également membre du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et nous appuyons leur mémoire - pardon - leur manifeste sur une gestion écologique des déchets. Bien sûr, quand on parle de gestion écologique des déchets, Environnement Jeunesse pense d'abord à la réduction à la source, à la réutilisation, au recyclage qui inclut le compostage, le tout dans un processus démocratique.

Selon notre expérience, quand on regarde les jeunes, quand on va dans les écoles les rencontrer - moi-même, je faisais partie d'un groupe écologique dans mon Cégep - j'ai pu voir le changement de comportement et d'habitudes qui se manifeste de plus en plus au sein de la population étudiante, premièrement, mais aussi la population en général. Nous sommes de plus en plus conscients de l'importance de conserver nos ressources, du gaspillage qui

est entraîné.

Lorsqu'on fait le tri à la source, les gens se rendent compte vraiment de: "Oui, c'est vrai, il y a du suremballage. Je n'avais pas vraiment besoin du produit que je viens d'acheter, je suis obligé de le jeter maintenant." Plein de faits comme ça qui nous sautent aux yeux, quand on commence à avoir une gestion écologique des déchets.

Le syndrome "pas dans ma cour", effectivement, rejoint toutes les personnes de tous les milieux. Que ce soit les municipalités, les gens qui vivent à côté du site d'enfouissement, plus personne ne veut un mégasite dans leur milieu de vie, c'est très compréhensible, à part peut-être les promoteurs, mais ça, c'est une autre question. Donc, la population refuse de plus en plus d'avoir l'implantation d'incinérateurs ou de sites d'enfouissement à l'intérieur de leur milieu de vie, on l'a vu avec le cas de la RIGDIM et la Foster Wheeler.

Je parlais tout à l'heure des jeunes qui sont très sensibilisés, très engagés au sein de leur communauté en initiant des projets de gestion écologique des déchets et ça se fait sur un principe qui s'appelle le CACE, un Comité d'action et de concertation en environnement.

Donc, c'est un comité, au sein de l'école, qui regroupe tous les intervenants qui pourraient être

touchés et sensibilisés à la question environnementale: les étudiants, les directeurs des ressources matérielles, les acheteurs du Cégep, les syndicats, les enseignants - pour qu'on puisse intégrer l'éducation relative à l'environnement dans les cours - tout ça, donc. Et, ensemble, ces comités gèrent une gestion des déchets au sein de l'institution scolaire.

Il y a plusieurs exemples, comme le Cégep Bois-de-Boulogne ou le Cégep Montmorency, qui ont ce CACE, ce comité, et les résultats sont très mirobolants, et ça marche. C'est vraiment une très bonne gestion qu'ils font de leurs déchets.

Donc, c'est ça. C'est sûr, la pierre angulaire pour une gestion écologique des déchets, c'est bien l'éducation relative à l'environnement. Et c'est très entendu aussi que les changements de comportement et d'habitudes sont longs à venir, mais ils sont présents et quand ils y sont, ils y sont pour vrai, puis les changements sont notables.

Il faut arrêter d'encourager l'enfouissement sanitaire à des coûts si bas qu'ils découragent certains de faire une gestion écologique des déchets, et s'impliquer dans le recyclage. Il faut arrêter de gaspiller nos ressources naturelles. Si on les enfouit, on ne pourra plus les ressortir pour les réutiliser et, bien sûr, nos ressources sont limitées, tout le monde le sait.

Il faut arrêter les contradictions politiques entre des voeux pieux de réduction des déchets et un projet d'agrandissement d'un site d'enfouissement qui va demander justement plus de déchets à enfouir. Je comprends également la Ville de Laval qui venait expliquer son point de vue. Effectivement, eux, les taux de récupération en général ne sont pas très hauts, même si la participation est grande, mais le taux réel de récupération est faible. Mais quand même, il y a plusieurs avenues autres que l'incinération ou l'enfouissement pour régler le problème d'une gestion écologique... enfin, pour régler le problème de la gestion actuelle des déchets.

Il faut également arrêter de reléguer aux jeunes une facture salée due à une mauvaise gestion de nos déchets-ressources.

Nous, les jeunes d'Environnement Jeunesse, ne sommes pas convaincus de la sécurité que procurent les sites d'enfouissement ou les incinérateurs.

Ça demande beaucoup d'énergie de contenir les fuites de lixiviat, de biogaz et les cendres volantes toxiques que génèrent les incinérateurs, surtout lorsqu'on sait que 50 % des sites d'enfouissement sanitaire ne respectaient pas les normes de protection environnementale en 1988. Et ça, c'est tiré de l'état de l'environnement, du Ministère du

Québec, de 1992.

Selon Collecte sélective Québec, la moitié de la population a accès à un programme de cueillette sélective et le taux de participation va au-delà de 75 %. Environ cent soixante-dix mille (170 000) tonnes métriques de matières ont été récupérées en 1994 et le recyclage constitue une activité économique en expansion - de plus en plus valorisée, je rajouterais.

Mais est-ce qu'on veut vraiment freiner tous ces efforts avec un projet d'agrandissement comme celui de l'Usine de triage Lachenaie, qui nous est actuellement proposé, surtout lorsqu'on sait que notre sac vert est récupérable à 80 %?

Si on avait des campagnes de sensibilisation très bien menées, qui touchent directement la population - je parle d'une approche directe, mais personnalisée auprès des citoyens, des intervenants municipaux, tous les gens qui constituent une municipalité qui pourraient être touchés par l'environnement - si on avait une bonne campagne de sensibilisation, si on incitait le récupérateur à être rémunéré au poids, en fait au volume ou à l'acte de récupération, si on adoptait une réglementation plus incitative envers le recyclage ainsi que des politiques d'achats favorables, le Québec pourrait augmenter son taux réel de récupération. Quand je dis "politiques d'achats",

c'est-à-dire favoriser une acquisition de produits et l'utilisation de solutions qui maintiennent et améliorent la qualité de l'environnement au Québec.

Pour réaliser une gestion écologique des déchets basée sur les 3R-D, il y aurait quatre (4) principes à respecter.

Garder les solutions à petite échelle, les mégasites ne peuvent pas régler tous nos problèmes. Il nous faut des solutions et des avenues qui sont flexibles, qui s'adaptent aux contraintes de tous les intervenants, comme je pense aux écoles qui ont des besoins différents que d'une résidence ou des institutions, comme les hôpitaux qui ont besoin de mécanismes différents. Donc, c'est des processus flexibles qui s'adaptent aux réalités que nous vivons dans nos aires quotidiennes. La crise des déchets, c'est l'affaire de tous et c'est ensemble qu'on va la solutionner. Ça, c'est important. Ce n'est pas juste la Ville toute seule qui va s'en occuper. Effectivement, les entreprises, tous les intervenants ont un rôle essentiel à jouer, notamment la population également. C'est l'affaire de tous et ça commence par le tri à la source chez soi, à la maison ou au bureau;

Il faut garder la gestion des déchets au niveau communautaire. La régionalisation, c'est un principe extrêmement important. On ne peut pas reléguer le fardeau à une population locale qui va être obligée

de vivre avec les conséquences d'un mégasite d'enfouissement, alors que la région qui exporte ses déchets n'a juste qu'à s'en laver les mains puis, pour elle, elle en a disposé de ses déchets, il n'y en a plus de problème. C'est une question de respect, de qualité de vie au sein d'une communauté et de responsabilisation commune;

Troisièmement, il faut garder la gestion des déchets publique. La population doit avoir un accès direct, immédiat et en tout temps, à l'information quant à la gestion qui est faite de leur sac vert. Les citoyens sont partie intégrante de la résolution du problème. Et un promoteur est responsable de réaliser une saine gestion écologique des déchets par une gestion transparente, car ils ont des comptes à rendre à la population.

Finalement, il faut faire confiance à la population et miser sur l'éducation. C'est prouvé que, quand une population est très sensibilisée au problème des déchets, elle va embarquer puis ça va marcher, le projet. Il faut également arrêter d'investir dans des technologies qui perpétuent des comportements irresponsables.

Nous, les jeunes d'Environnement Jeunesse, acceptons de nous responsabiliser au maximum, à compter d'aujourd'hui, de faire tout ce qui est possible afin de réduire, de réutiliser, de recycler les déchets que nous produisons, par l'entremise des 3R-

D. Nous n'acceptons pas également que les générations actuelles, par leurs activités, leur mode de vie et de valeurs, refilent des tonnes de déchets aux générations futures et viennent ainsi compromettre nos possibilités de développement en nous léguant une dette écologique, économique et sociale.

Nous sommes convaincus que la seule façon d'acquérir un consensus pour une gestion écologique des déchets au Québec, c'est d'associer la population aux décisions et aux choix de société, dans une perspective d'éducation relative à l'environnement. Nos actions locales et individuelles, dans nos institutions, sont interdépendantes et essentielles à la résolution des problèmes globaux interreliés à nos choix nationaux.

Comme individu ou collectivité, on doit rester ouvert au changement de comportement, de technologie et d'alternatives qui répondent à nos besoins. La responsabilisation, la concertation, la coopération entre les différents acteurs, comme les citoyens, les groupes, les organisations, les entreprises, les institutions, le gouvernement, sont des actions essentielles à la réalisation d'une gestion écologique des déchets-ressources.

Notre position sur ce projet d'agrandissement, c'est qu'Environnement Jeunesse et les jeunes que nous représentons exigeons un moratoire sur le projet

d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de l'Usine de triage Lachenaie, tant qu'il n'y aura pas de politique nationale sur les 3R-D ainsi qu'un débat public.

Nous, les jeunes, trouvons intolérable cette façon de gérer nos déchets-ressources qui aura de graves conséquences. Il faut arrêter de se déresponsabiliser par des techniques d'enfouissement sanitaire ou d'incinération, alors qu'il faudrait concerter nos efforts et encourager les initiatives individuelles et locales en soutenant les groupes environnementaux et locaux. La population et les jeunes doivent être directement et continuellement intégrés dans l'ensemble des processus de décision impliquant la gestion écologique des déchets-ressources.

Là, je rentre plus en détail dans le manifeste de la bande d'ordures, qui est notre position nationale sur la gestion des déchets solides au Québec. Alors Environnement Jeunesse propose:

Que le ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec organise une enquête et des audiences publiques sur le traitement actuel des déchets et sur les alternatives possibles, comme les 3R;

Que la participation de la population, et les jeunes notamment, soit encouragée et que les intervenants aient le financement nécessaire à leur représentation;

Que le MEF impose un moratoire interdisant la mise en place de tout nouvel incinérateur au site

d'enfouissement, de même que l'agrandissement et/ou la rénovation majeure, tant que l'enquête et les audiences publiques ne sont pas terminées;

Qu'à la suite de ce processus démocratique, le ministère de l'Environnement et de la Faune encadre la gestion écologique des déchets par une politique d'avant-garde pour appuyer et favoriser la réalisation des 3R de chaque région.

Nous proposons également:

Que les coûts de traitement, de l'incinération et de l'enfouissement à la tonne soient augmentés à un coût prohibitif;

Que cette politique tarifaire de découragement de l'incinération et/ou l'enfouissement et de stimulation des 3R s'opère en concertation avec les provinces et les états voisins, pour éviter l'importation et l'exportation illégales des déchets;

Que les sommes recueillies par le gouvernement du Québec soient investies dans un fonds de recherche et de développement de réalisation des 3R et la réhabilitation et la surveillance des sites.

Nous proposons également que le gouvernement du Québec procède à une intégration quantitative et qualitative des coûts globaux, donc environnementaux, sociaux, financiers, économiques des différents modes de gestion, de façon à refléter les coûts réels engendrés par les différents modes de gestion.

Nous proposons également que les différents paliers de gouvernement, les industries, les entreprises, les groupes s'engagent dans la réduction à la source et aient l'obligation de rencontrer les objectifs du Protocole national sur l'emballage.

Nous proposons aussi:
Que, pour un bien de même usage, la mise en marché d'un produit de qualité et durable soit obligatoire et que le produit jetable et éphémère soit interdit ou découragé sur le marché;
Que les normes de fabrication des produits doivent être établies afin que ceux-ci correspondent aux critères de durabilité, de réparabilité et de recyclabilité;
Que les différents paliers gouvernementaux collaborent et appuient financièrement les citoyens qui initient des projets communautaires, comme la ressourcerie;

- D'ailleurs, la ressourcerie - je ne sais pas si vous êtes au courant, mais enfin - c'est un centre d'éducation de réduction, de réutilisation et de recyclage-compostage, qui permet à la population d'avoir des moyens concrets et d'agir concrètement pour réaliser une gestion écologique des déchets.
  Dans une ressourcerie, il y a tout un très grand programme sur l'éducation relative à l'environnement, où les gens peuvent se

conscientiser davantage, notamment avec l'implantation d'un centre de documentation, d'échange et de recherche sur les 3R. C'est un centre de démonstration de consommation écologique ainsi que de compostage communautaire.

Il existe également, dans une ressourcerie, un centre de réparation. Donc, notre vieille lampe, on peut la donner puis quelqu'un va pouvoir la réparer et la remettre sur le marché, ça évite de l'enfouir ou de s'en débarrasser complètement.

Donc, c'est à peu près ce que je dirais sur les ressourceries -

Que le gouvernement du Québec, via la Société de récupération et de recyclage du Québec, Recyc-Québec, établisse une réglementation visant la réduction des emballages primaires, secondaires et tertiaires par les producteurs. On pourrait même augmenter la consigne à dix sous (.10¢) par contenant, afin de valoriser et de stimuler les habitudes de retour et ainsi augmenter le taux de récupération et diminuer la pollution sauvage;

Que les sommes recueillies par ces consignes alimentent un fonds qui soutient l'éducation, la sensibilisation, la recherche et le développement dans le domaine des 3R;

Que le gouvernement du Canada établisse des critères d'évaluation uniformes des emballages relativement à leurs impacts environnementaux et sur leur cycle de

vie complet. Il faudrait également que les sacs en plastique ou en papier qui sont vendus dans les dépanneurs, les supermarchés, les commerces, soient vendus à un prix significatif de dix sous (.10¢);

Que la collecte sélective multimatière desserve toutes les municipalités du Québec au plus vite. Ce serait un voeu.

Il faudrait également qu'il y ait l'implantation de centres régionaux de tri et de conditionnement de matières recyclables dans toutes les régions du Québec et que le gouvernement du Québec favorise ceux-ci par un soutien financier et par la mise en place de mesures incitatives économiques importantes.

Il faudrait également:

Que les producteurs soient responsables du cycle de vie complet des produits qu'ils mettent sur le marché, c'est-à-dire que le coût de production intègre la reprise et la gestion du produit devenu un rebut après usage;

Que les gouvernements du Québec et du Canada, par des mesures rigoureuses, incitatives et coercitives, encouragent la création de marchés pour les matières secondaires;

Que les différents paliers de gouvernement adoptent une politique vigoureuse d'achat de produits faits de matières recyclées, lorsque ceux-ci existent sur le marché; et

Que les Municipalités fassent la promotion du

compostage domestique comme mode avantageux de gestion des matières organiques;

Que les Municipalités explorent à fond l'opportunité d'une collecte de type sèche/humide pour l'implanter dans leur milieu; et

Que les plans de gestion des déchets-ressources municipaux priorisent le secteur commercial, institutionnel et industriel souvent négligés par rapport au secteur résidentiel.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas le manifeste de la bande d'ordures au complet que j'ai mis dans mon mémoire, ce n'est qu'une partie qui peut toucher directement le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire qui nous est soumis.

Nous avons également tout un autre volet spécifique à l'éducation relative à l'environnement dans nos institutions scolaires.

Je me suis permise de glisser une petite critique par rapport à Environnement Jeunesse et leur programme MOBIUS, qui est un programme qui veut sensibiliser les jeunes du primaire situés dans le deuxième cycle, donc de quatrième à sixième année, sur la gestion des déchets.

Alors, j'ai seulement quelques petites critiques au fait que MOBIUS émette seulement des demi-vérités quant aux coûts réels sociaux, économiques et environnementaux, ainsi que les avantages et

inconvénients engendrés par une gestion basée sur l'enfouissement sanitaire, l'incinération et les 3R.

Il faudrait comme faire un parallèle: "Bon, bien, ça, c'est une gestion écologique des déchets; puis ça, c'est nos modes actuels d'incinération et d'enfouissement; puis lequel, en incluant tous les paramètres, lequel qui est le plus avantageux à la fin."

Ce programme ne mentionne pas le fait que l'enfouissement sanitaire et l'incinération ne sont pas des modes de gestion viables pour l'environnement, qu'ils entraînent une perte importante de ressources, sans compter les conséquences graves sur la nature et notre société.

MOBIUS démontre l'importance du recyclage, mais il n'apporte pas des options, comme le rejet zéro ou les ressourceries. On n'en parle pas.

Il y avait aussi dans le chapitre 3, à la leçon 2, la question B:

> *"Que peut-on faire pour réduire le volume des déchets produits et consommés chaque jour?*
> *Réponse: La réutilisation et le recyclage."*

Aucune mention de réduction à la source, alors que c'est le premier geste d'importance à poser pour éviter le gaspillage.

Et lorsque MOBIUS parle de gestion de nos déchets-ressources, il met toujours l'accent sur l'enfouissement et l'incinération avant le recyclage et le compostage, alors que ça devrait être le contraire. L'emphase est mise sur les 3R, ensuite l'incinération et l'enfouissement, en spécifiant bien que ces modes ne sont pas viables.

Je déplore le fait que, dans ce programme, MOBIUS continue d'appeler nos rebuts "déchets", alors que ce sont des déchets-ressources. A la page 109, il y a une définition du compost, et je la cite:

> *"Compost: produit de fermentation biologique naturelle des ordures ménagères et/ou résidus de cour."*

Premièrement, ce n'est pas une fermentation, mais une décomposition biologique, donc c'est de fragmenter la matière en différents éléments qui la composent, à l'aide de micro-organismes. De plus, ce ne sont pas des ordures ménagères, comme nos sacs verts en entier, qui feront un bon compost, c'est plutôt seulement nos restants de table et nos déchets de cour, de jardin, qui vont faire un bon équilibre carbone-azote. D'ailleurs, ça a été prouvé, comme l'usine de Comporec à Tracy, que composter notre sac vert en entier, ce n'est peut-être pas le meilleur compost au monde.

Donc, en conclusion, la gestion écologique des

déchets préoccupe les jeunes et la population en général. Le haut taux de participation et les initiatives en environnement sont - on le voit par nos initiatives - le haut taux de participation sur les 3R.

En changeant notre comportement, on va changer également la façon de gérer nos déchets-ressources. L'éducation relative à l'environnement, c'est la pierre angulaire du développement d'une telle gestion écologique. Les jeunes d'Environnement Jeunesse avons décidé de relever le défi et nous nous responsabilisons face aux déchets que nous produisons.

Nous avons le droit et la responsabilité de participer aux choix de société actuels, car ils auront d'énormes conséquences sur notre qualité de vie et nos possibilités de développement futur. Nous n'acceptons pas une dette écologique, sociale et financière engendrée par une mauvaise gestion de nos déchets-ressources.

Par ailleurs, il y a plusieurs problèmes qui dépassent nos actions locales, qui font obstacle à la réalisation de nos projets. Nous devons les surmonter par une véritable politique nationale de gestion des déchets-ressources, qui vient encourager et appuyer les initiatives entreprises dans nos milieux.

Une saine gestion écologique des déchets ne peut inclure l'enfouissement pêle-mêle ou l'incinération. La population doit être continuellement et directement intégrée à l'ensemble des processus de décision impliquant la gestion écologique des déchets.

C'est pourquoi nous demandons la tenue d'une enquête et d'une audience publique sur l'ensemble des gestions des déchets au Québec, parce que nous, nous prenons notre place et qu'Environnement Jeunesse, c'est une génération qui pousse pour une gestion écologique de nos déchets-ressources. Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci beaucoup, madame, pour la présentation de votre mémoire. Nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes et la Commission reviendra pour vous adresser ses questions. Merci beaucoup.

(PAUSE)

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Nous allons reprendre et nous vous informons que le ministère de l'Environnement et de la Faune a identifié son intention de faire une rectification à la fin de cet après-midi. Donc, nous continuons avec vous, madame.
Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Bonjour.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Bonjour.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
A la page 3 de votre mémoire... C'est moi qui ai fait la pagination.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Oui, je m'excuse.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Dans un paragraphe, vous mentionnez les niveaux de collecte sélective, vous parlez de cent soixante-dix mille (170 000) tonnes métriques de matières qui ont été récupérées en 1994. Vous, ce tonnage-là, est-ce que c'est un tonnage qui vous satisfait? Et, également, est-ce que le taux de croissance de la collecte sélective vous satisfait ou vous croyez que ça pourrait aller pas mal plus vite que ça?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Plus vite, peut-être avec... à la fin d'un processus démocratique d'enquête et d'audience publique, peut-être. Mais effectivement, le taux actuellement, je le trouve assez bas. Oui, je ne suis pas contente non plus du pourcentage de matières qu'on récupère. Effectivement, il y a des encouragements beaucoup plus significatifs qui pourraient être mis de

l'avant, afin d'augmenter le plus possible une saine gestion des déchets.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:

Le principal obstacle que vous voyez pour empêcher par exemple un meilleur accroissement des efforts de collecte sélective, est-ce que c'est l'enfouissement sanitaire? Est-ce que c'est le principal obstacle que vous voyez?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:

Je dirais que oui, c'est un empêchement majeur, mais également le manque de volonté politique, fait par le lobby notamment de grosses compagnies qui possèdent des sites d'enfouissement.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:

Également, vous faites allusion aussi - je crois que c'est à la page suivante - en fait dans la page 3 en bas, vous faites allusion aux mégasites.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:

Oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:

Vous dites:

> *"Les mégasites ne peuvent régler tous nos problèmes."*

Mais par exemple une foule de petits sites, est-ce que ça va apporter des solutions ou ça ne changera

rien?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Effectivement, une foule de petits sites non plus ne règlerait pas nos problèmes. Ce que je trouve le plus déplorable dans un site d'enfouissement, c'est que ce n'est pas sécuritaire. Donc, les matières organiques qui rentrent, conjuguées aux déchets dangereux, produisent ce lixiviat qu'on appelle, ce liquide issu de la décomposition qui contamine nos nappes phréatiques, qui produisent des biogaz. Donc, non, effectivement, des mini-sites d'enfouissement ne seraient pas une solution appropriée.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Je vous remercie.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Madame Kantardjieff.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Un petit peu plus loin dans votre mémoire, vous exprimez le désir de participer d'une façon plus active dans l'ensemble du processus de décision impliquant la gestion écologique des déchets-ressources. Est-ce que vous pouvez nous parler de quelle façon vous voyez cette participation?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:

Alors, par exemple, je pourrais vous nommer... il y avait un comité ad hoc Plan Vert de la Ville de Saint-Hubert, donc qui a réuni plusieurs intervenants, dont les jeunes des écoles - du Cégep en fait - donc, ça, c'est une façon de s'impliquer dans des processus; la participation aux audiences publiques; avoir accès aussi - je ne sais pas - sur les conseils de direction dans nos écoles ou quand on parle de politique environnementale. Je dirais, oui.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:

Merci beaucoup. Et je voudrais également vous demander: suite à une éventuelle générique sur les déchets, est-ce que, d'après vous, votre organisme serait prêt à participer dans des comités conjoints qui regrouperaient plusieurs gens qui pourraient participer dans la prise de décision commune?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:

Oui, certainement, oui. Avec les ressources qu'on a là, oui.

MME GISELE PAGÉ, présidente:

A la page 3 de votre mémoire, vous dites:

> *"Le recyclage constitue une activité économique en expansion. Voulez-vous freiner tous ces efforts avec le projet d'agrandissement?"*

Vous savez qu'UTL propose, avec l'agrandissement du

site, un centre de tri et de compostage. Qu'est-ce que vous pensez de ces projets connexes?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:

Je trouve que la vache à lait de l'Usine de triage Lachenaie, c'est l'enfouissement sanitaire. Oui, c'est très louable d'avoir un centre de tri et de compostage, sauf que la majorité des déchets vont s'enfouir, vont continuer de s'enfouir. Je crois que c'est juste un petit bonbon. Ils ne vont pas se transformer pour faire un centre de tri plutôt que de l'enfouissement sanitaire.

MME GISELE PAGÉ, présidente:

Toujours à la page 3 de votre mémoire, vous dites:

> *"Tout en incitant le récupérateur à être rémunéré au volume ou à l'acte."*

et vous parlez aussi d'une politique d'achat qui signifie de favoriser l'acquisition de produits et l'utilisation de solutions qui maintiennent et améliorent la qualité de l'environnement.

Pouvez-vous nous parler, pouvez-vous expliquer à la Commission qu'est-ce que c'est pour vous une tarification à l'acte ou au volume?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:

C'est que plus un récupérateur a de volume ou le fait à l'acte, il aura plus d'incitatif à ramasser le plus de matières possible en vue du recyclage.

Donc, je trouve que ce serait déjà plus avantageux qu'une tarification à la porte, comme la plupart des contrats sont faits actuellement. Je ne sais pas si ça répond à votre question.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Oui.
Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Concernant votre position, vous avez énuméré une série de points, 1.1 et suivants.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
A partir du point 1.4, en réalité, est-ce qu'on peut considérer ça, de la part d'Environnement Jeunesse, comme sa position avancée face à des recommandations qu'elle pourra faire dans le cadre d'une audience générique?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
C'est vraiment dans ce sens-là qu'on peut le prendre?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:

Oui. Effectivement, oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Alors, je vous remercie.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Madame Kantardjieff.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Moi, je voulais vous demander: dans ces recommandations, vous parlez de politique tarifaire, vous savez qu'une politique n'a pas la force d'une loi, donc ce sera quelque chose qui sera basé sur une volonté, mais ce ne sera pas une force de loi, comment vous avez vu ce problème?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Oui... effectivement, là vous m'ouvrez un autre point de vue.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Là, ce serait bien que ça ait force de loi de décourager l'incinération et l'enfouissement. Mais ça, je répondrais que ce serait la générique peut-être qui va répondre à cette question.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Et au 1.17, vous dites:

"Un prix significatif de dix sous (.10¢)".

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Oui.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que c'est vraiment significatif, dix sous (.10¢)?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Je crois que oui. Si les gens doivent acheter leur sac, je suis sûre qu'ils vont le réutiliser, puis qu'ils vont vraiment prendre conscience d'en utiliser le moins possible.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que vous savez combien coûte l'achat d'un sac dans les épiceries en Allemagne?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Vingt (20) pennies, je crois.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Deux (2) marks.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Deux (2) marks? Ah! voyons donc.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Oui.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Ah! oui? Ça a augmenté.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Avec le taux de change aujourd'hui, c'est deux dollars (2 $).

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
D'accord. Ah! bien, merci.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Toujours à la page 4 de votre mémoire, vous nous parlez de: "la régionalisation est un principe extrêmement important". Pouvez-vous nous parler un peu de votre notion de régionalisation ou de région, en matière de gestion des déchets?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
C'est vraiment assez dans le sens où j'ai dit aussi de ne pas infliger le fardeau à seulement une population locale, où une MRC ou une Ville pourrait exporter ses déchets sans aucune...

Je pense à la Ville de Longueuil, en fait, qui exporte ses déchets à Saint-Nicéphore, près de Drummondville. Donc, les citoyens de Longueuil, pour eux, quand ils mettent leur sac vert au chemin, ils

ne voient pas plus loin. Ils ne voient pas les conséquences qu'entraîne l'augmentation des déchets dans le site d'enfouissement Saint-Nicéphore qui va contaminer la nappe d'eau phréatique et la rivière Saint-François.

Donc, si les gens de Longueuil ne sont pas conscients de ça, ils ne peuvent pas agir non plus afin de demander à la population de Longueuil: "Faites une collecte sélective. Arrêtez d'exproprier vos problèmes" et de se responsabiliser en fait. C'est un manque de responsabilisation de la part des Longueuillois.

Je pense que c'est pas mal ça que je dirais, là.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Donc, c'est le principe de conscientiser, de façon plus large, les populations?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
D'accord. Toujours à cette même page-là, on dit:

> *"Un promoteur privé ou public doit être responsable de réaliser les 3R-D."*

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
En ce sens, quels sont les moyens efficaces qu'on pourrait mettre de l'avant pour sensibiliser ces gens-là? Est-ce que vous avez des suggestions à apporter à la Commission?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Ce serait vraiment en décourageant l'enfouissement sanitaire ou en s'adaptant, je pense, à un code d'éthique en matière écologique pour favoriser les 3R-D. Donc, vraiment faire les efforts maximum pour réduire - en ordre, vraiment - la réduction en premier, la réutilisation et finalement le recyclage. C'est à peu près ça que je vous répondrais là.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci.
Madame Kantardjieff.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Vous parlez à un endroit, à la page 5 de notre numérotation, sur le moratoire que vous proposez sur l'agrandissement. Est-ce que vous avez pensé à des solutions pour les sites qui seraient touchés par ce type de moratoire? Qu'est-ce qu'ils devraient faire si un tel moratoire était imposé pour une période d'un (1) an, deux (2) ans, etc.?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Oui. Bon, si c'est pour une période assez longue,

comme un (1) an, deux (2) ans, alors c'est vraiment forcer au maximum le recyclage. Puis je pense qu'une Ville peut très bien encourager au maximum le recyclage des multimatières. Pour les matières non recyclables ou contaminées, ce serait encore de les enfouir là où... les enfouir dans les sites déjà existants. Malheureusement, je pense que c'est ce que je vois.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
A la page 5 de votre mémoire, au point 1.6, on peut lire:

> *"Que cette politique tarifaire de découragement de l'incinération et/ou d'enfouissement des déchets et de stimulation des 3R s'opère en concertation avec les provinces et états voisins, pour éviter l'importation et l'exportation illégales des déchets."*

Parlez-nous de vos idées de tarification, de cette tarification-là. C'est une idée intéressante. Comment vous voyez ça? Comment vous l'articuleriez?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Alors, ce serait par un coût prohibitif vraiment assez élevé - près de cinq cents dollars (500 $), je dirais - qui découragerait ou qui serait vraiment très désincitatif à employer l'enfouissement ou

l'incinération. Donc, cette politique-là, c'est vraiment par un coût prohibitif qui s'échelonne graduellement, peut-être pas imposé directement d'un coup: "Là, c'est cinq cents dollars (500 $), puis merci, bonjour". Tout en favorisant vraiment pleinement le recyclage et les 3R-D, parallèlement à ça il y aurait un coût progressif des sites d'enfouissement, qui découragerait les entreprises et les Municipalités à enfouir leurs déchets.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Donc, ce serait par l'imposition d'une taxe aux Municipalités. On viserait qui, là? Est-ce que ce serait le consommateur qui aurait à payer plus cher la Municipalité ou est-ce que ce serait une taxe aux entrepreneurs d'enfouissement?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Une taxe aux entrepreneurs, dans le fond, oui.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Ce serait plus vers une taxe aux entrepreneurs. D'accord.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Il y a une autre idée que vous avancez, c'est la tarification aux coûts réels. Pouvez-vous nous en parler un peu?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Pouvez-vous expliciter un peu cette notion-là, s'il vous plaît?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
D'accord. Alors, je pense que c'est une vision globale qu'il nous faut. Il ne faut pas juste voir les coûts à court terme, il faut les voir aussi également à long terme. Et tous les... lorsqu'on parle d'intégration des coûts globaux, sur l'aspect social...

Je prends juste, comme exemple, un petit exemple. Dans nos écoles, quand les jeunes, on a implanté un projet de compostage, ça a sensibilisé toute la population étudiante utilisatrice de la cafétéria, les entreprises - enfin, les gens qui travaillent dans la cafétéria même, qui préparent la nourriture - ça a eu des retombées extrêmement bénéfiques sur les dirigeants de l'école où ils se sont... en invitant la député, ils ont pu faire avancer des projets politiques ensemble. Et les jeunes qui ont implanté le projet de compostage ont rehaussé leur estime de soi, également.

Donc, c'est des petits gestes, mais qui ont tellement un grand impact sur la façon d'agir en

société après, que je pense que ça mérite réflexion et ça mérite d'être étudié également dans l'intégration des coûts globaux.

C'est ça, les coûts environnementaux à court terme, également à long terme. Oui, à court terme, on pourrait bien penser qu'on économise, étant donné que l'enfouissement a des coûts si bas comparativement aux 3R. Mais à plus long terme, quand il faudra régler la contamination des eaux de lixiviation puis quand il faudra dépolluer ce qu'on a pollué, qu'est-ce qui va être le plus cher, est-ce que ça va être l'enfouissement ou bien les 3R?

Je ne sais pas si ça répond à votre question.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Oui, madame. Au point 1.20, on parle:

> *"Que les producteurs soient responsables du cycle de vie complet des produits qu'ils mettent sur le marché, c'est-à-dire que les coûts de production intègrent la reprise et la gestion du produit devenu un rebut après usage."*

Avec une telle recommandation, comment on peut faire pour éviter le piège de passer deux (2) fois la facture aux consommateurs?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Peut-être en concertation avec les producteurs et les entreprises qui gèrent ensemble un fonds de

responsabilisation du cycle de vie complet, peut-être à l'exemple de l'Allemagne et de la France, encore une fois.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
C'est dans ce cadre de pensée là?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Oui.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Ma dernière question, c'est concernant le programme MOBIUS. Est-ce que la Commission doit comprendre que MOBIUS est un programme qui peut être viable, seulement vous apportez des correctifs qu'il serait important d'apporter, des précisions qu'il serait important d'apporter à ce programme?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Viable, je le sais pas. Parce que le danger que je trouve avec le programme MOBIUS, c'est que - encore une fois - la vache à lait de l'Usine de triage Lachenaie, c'est l'enfouissement sanitaire. J'ai l'impression qu'ils font passer une cause socialement valorisée - les 3R - via leur but premier d'enfouir les déchets.

Donc, effectivement, ça pourrait être viable, mais... Je ne suis pas convaincue du tout, non, de la viabilité finalement du programme MOBIUS. Quand leur objectif premier est l'enfouissement sanitaire,

je ne trouve pas que c'est le rôle de l'Usine de triage Lachenaie à faire de l'éducation relative à l'environnement avec MOBIUS.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci.
Madame Kantardjieff.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Au point 1.8, vous faites mention:

> *"Que le gouvernement du Québec procède parallèlement à une intégration quantitative et qualitative des coûts globaux, environnementaux, sociaux, financiers des différents modes de gestion."*

Je voulais vous demander: de quelle façon est-ce que vous voyez une telle intégration? A titre d'exemple, il y a des grandes discussions comment inclure des cas comme la formation des employés dans les bilans comptables et il y a des dissensions, des discussions, depuis plusieurs années, ce n'est même pas reconnu comme une valeur au sein d'une entreprise. De quelle façon est-ce que vous voyez que ça pourrait être changé?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Il faudrait, je pense, d'un, rendre cette intégration valorisée et aussi par le détaillé de ces coûts-là à l'intérieur des budgets financiers là, des relevés. Quel service, par exemple, de

secrétariat dans une école pourrait calculer sa consommation de papier et voir où elle pourrait la couper ou... Enfin, c'est vraiment une analyse propre à chacun, une analyse à valoriser effectivement. Mais les moyens, là...

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
A la page 9, dans vos conclusions, on peut lire:

> *"Par une véritable politique nationale de gestion des déchets-ressources qui vient encourager et appuyer les initiatives entreprises dans nos milieux."*

De façon synthétique, pouvez-vous nous parler de quels doivent être les principes directeurs qui doivent être la base de la conception ou de l'élaboration d'une telle politique?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Pouvez-vous répéter vos questions? Je m'excuse.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
On mentionne l'importance d'avoir une politique pour mieux gérer nos déchets. Selon vous, quand on élabore une politique comme ça, quels devraient être

les principes directeurs ou vers quoi les objectifs devraient être alignés pour que cette politique soit vraiment représentative des besoins des gens, en matière de gestion des déchets?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Alors, je pense que ce serait en ayant une véritable volonté politique, il faudrait l'affirmer puis la mettre sur papier, puis augmenter aussi la sensibilisation et l'éducation, et de façon personnalisée. C'est ça. A la limite, se refuser au lobby engendré par les grandes multinationales qui nous - c'est ça - qui nous soudoient parfois, il faudrait résister, bien sûr. Comment? Ça, c'est une autre question.

Les buts, ce serait vraiment d'axer sur la réduction, la réutilisation et le recyclage, et dans l'ordre, des 3R-D. L'ordre est extrêmement important.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci, madame.
Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Dans votre position sur le projet d'agrandissement, outre le fait que vous exigez un moratoire sur le projet d'agrandissement, dans l'hypothèse qu'il y ait un moratoire, après le moratoire ce serait quoi la position que vous anticipez concernant le projet

d'agrandissement à ce moment-là, s'il y a effectivement moratoire, une fois que le moratoire a pris fin?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Alors, j'espère que d'ici là les audiences publiques auront eu lieu, les audiences génériques - je veux dire là - auront eu lieu. Mais ce serait vraiment, après le moratoire, d'accentuer au maximum une saine gestion écologique des déchets basée sur les 3R-D.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Par exemple, si ces conditions-là étaient remplies et qu'il y avait encore un besoin de site d'enfouissement sanitaire, vous pourriez dire: le projet peut être acceptable, à certaines conditions?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Non. Même encore là, le projet ne serait pas acceptable. Je trouve qu'il faudrait éviter l'enfouissement au maximum, soit par des politiques comme le rejet zéro ou l'implantation de ressourceries. Reste à savoir ce qu'on fait avec les matières qui sont non récupérables, comme des matières souillées ou composées de multimatière, comme un essuie-glace qui contient du métal et du plastique tout imbriqués, puis qu'on ne peut pas recycler. Puis ça, je pense qu'il y a quand même un volume de matières non recyclables qui est finalement assez minime après tout. Il faut vraiment axer le plus possible sur une saine gestion

écologique des déchets.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
La fraction non récupérable à ce moment-là devrait aller où? Lorsqu'on a vérifié tout ce qui était économiquement récupérable, ce que les gens ont apporté, etc., il reste une fraction, aussi minime soit-elle, qu'est-ce qu'on fait avec à ce moment-là?

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Il ne faut pas oublier qu'il faudrait soutenir le développement et la recherche pour les récupérer. Mais s'ils ne sont pas encore récupérables, il n'y a pas d'autre choix actuellement que de les enfouir.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Je vous remercie.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
On vous remercie beaucoup, madame, et la Commission va tenir compte de votre mémoire dans son analyse.

MME ANNE-MARIE BISCHOFF:
Merci beaucoup.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
On nous a signalé aussi qu'UTL voudrait se prévaloir

du droit de rectification. Donc, immédiatement, en fin d'après-midi, après le ministère de l'Environnement et de la Faune, nous vous entendrons.

Nous allons demander aux représentants de la Ville de Charlemagne, monsieur Després et monsieur Paquin, de se joindre à nous. Bonjour, messieurs.

M. PIERRE PAQUIN:
Bonjour, monsieur le président, mesdames les commissaires. Mon nom est Pierre Paquin, je suis conseiller municipal à la Ville de Charlemagne. Je suis aussi responsable du dossier d'environnement pour la Ville de Charlemagne. Et je suis en compagnie de monsieur le maire, René Després.

Donc, je remercie le Bureau d'audiences de nous permettre de faire part de nos inquiétudes, si on veut, pour le projet d'agrandissement d'Usine de triage Lachenaie et je vais vous faire part de notre mémoire.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

C'est le rapport que nous avons déposé. J'aimerais, si vous permettez, ajouter la conclusion et nos demandes.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Vous allez pouvoir nous déposer ce document-là

aussi...

M. PIERRE PAQUIN:
On vous le fera parvenir.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
... auprès de madame Gélinas?

M. PIERRE PAQUIN:
Est-ce qu'on pourrait vous le faire parvenir? Parce qu'on n'a pas eu le temps, on n'a pas les ressources des grosses Villes.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Les délais, ce serait à peu près?

M. PIERRE PAQUIN:
Disons, d'ici à la fin de semaine, d'ici à vendredi.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
D'ici à vendredi, si on ne peut faire mieux.

M. PIERRE PAQUIN:
Demain. On peut penser pour demain vous faire parvenir la conclusion écrite. D'accord?

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci, monsieur.

M. PIERRE PAQUIN:
La Ville de Charlemagne reconnaît la nécessité de ce

site d'enfouissement pour les MRC environnantes. Nous demandons au Bureau d'audiences de n'accepter que le scénario faible, tel que décrit dans l'étude d'impact, le scénario faible qui est un déversement beaucoup moins grand, qui ne nécessiterait pas nécessairement l'agrandissement à ce moment-ci et qui permettrait d'utiliser ce site pour une période plus longue.

Il est évident que Charlemagne subit plusieurs inconvénients majeurs, suite à la situation actuelle. Nous devons nous assurer que des solutions viables et tangibles seront apportées dans les plus brefs délais. La problématique au niveau du transport, spécialement provenant de la région de Montréal qui a 50 % du volume projeté pour les années futures, se doit d'être considérée.

Tels que mentionnés dans le mémoire, ces inconvénients sont majeurs pour la population de Charlemagne. Les solutions qui pourraient aider à corriger ces problèmes causés par le transport sont d'accepter qu'un seul trajet acceptable serait, pour les camions provenant de Montréal, la 40 et la 640 et non la voie de service.

On vous a fait un croquis. Est-ce que je peux déposer le croquis du... Donc, vous pouvez voir sur ce croquis le seul trajet qui serait acceptable et non le trajet qui est indiqué en noir, qui est utilisé très fréquemment présentement.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Pour le bénéfice des gens, est-ce que vous pouvez le décrire, parce qu'ils n'ont pas ce croquis-là, s'il vous plaît?

M. PIERRE PAQUIN:
Oui, d'accord. Donc, en provenance de Montréal, les camions empruntent l'autoroute 40 en direction est. Présentement, plusieurs camions, la majorité - on dirait - des camions empruntent la voie de sortie du boulevard Pierre Le Gardeur qui est la voie de service qui amène au côté nord de l'autoroute 40, dans le secteur résidentiel de Charlemagne où il y a les parcs et aussi la piste cyclable, et empruntent la voie de service qui longe la 640 qui mène directement au site d'enfouissement. Donc, on comprend qu'il y a une économie de distance pour les camionneurs, ça les empêche de prendre la 640 et d'aller à la Montée Dumais qui est située plus loin.

Donc, ce qu'on demande au Bureau d'audiences publiques, c'est de s'assurer que le seul trajet qui sera emprunté par les transporteurs qui viennent de Montréal par l'autoroute 40, direction est, serait d'emprunter la boucle de sortie de l'échangeur 640 et d'emprunter la 640 jusqu'à la Montée Dumais, ce qui au moins les empêcherait de longer la piste cyclable et notre domaine résidentiel.

Toujours sur le même croquis, vous pouvez constater

la proximité des résidences situées le long de cette boucle d'accès. Le nombre considérable de camions qui empruntent présentement cette voie cause déjà un problème majeur côté bruit. Il y a déjà des études à cet effet qui ont été faites lors de l'aménagement de l'échangeur. Le niveau de bruit est inacceptable présentement; s'il y a augmentation, ça va vraiment devenir invivable.

Donc, je crois que, si la permission est accordée ou si c'est simplement pour maintenir le site actuel, ce que nous demandons au Bureau d'audiences, ce serait d'exiger la construction d'un mur antibruit à cet endroit pour assurer la quiétude des résidants de ce secteur.

Nous demandons aussi que le nettoyage le long des voies de circulation soit effectué par les promoteurs. Parce qu'avec les camions, les nombreux camions, il y a beaucoup de perte et de poussière qui font de la pollution, et de déchets aussi solides qui nuisent beaucoup à l'esthétique.

Et, finalement, je maintiens encore que nous ne devrions accepter que le scénario faible et non aller au maximum projeté qu'UTL a fait dans son étude d'impact qui vraiment, même avec toutes ces solutions-là, serait quand même difficile d'accepter pour nous.

Pour ce qui est du contrôles des odeurs, ce que nous

avons retrouvé dans le rapport, nous trouvons que les garanties sont quand même assez faibles, et on avoue même qu'en l'an 2001 il y aura des problèmes d'odeurs. A cet effet, quoiqu'on ait eu seulement quelques plaintes officielles - deux (2) plaintes sont mentionnées à l'étude d'impact, de la part des résidants de Charlemagne - on peut vous faire part que, lors de nos assemblées mensuelles, ce problème est très, très souvent mentionné qu'il y a des odeurs provenant du site d'enfouissement.

Et, de plus, j'aimerais peut-être rappeler aux membres du Bureau d'audiences que le 10 janvier 1994 - c'était l'ancien Conseil de Ville - on avait envoyé une résolution. J'aimerais peut-être juste en lire un extrait - la résolution avait été envoyée - la résolution portant le numéro 9401004:

> *"Que demande soit faite au ministère de l'Environnement de porter une attention très particulière aux odeurs émises par l'Usine de triage Lachenaie et qu'il tienne compte de la proximité du secteur de la presqu'île pour tout projet susceptible de porter atteinte à la qualité de l'environnement dudit secteur."*

Et voilà!

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci beaucoup, messieurs. Est-ce qu'il serait possible, monsieur Després, de déposer cette résolution-là, 9401004, auprès de madame Gélinas?

M. RENÉ DESPRÉS:
Oui, il n'y a pas de problème.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci beaucoup. La Commission va vous adresser ses questions.
Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Bonjour. Alors, vous nous avez ajouté une conclusion, ça a permis de répondre à certaines questions que l'on pouvait avoir.

Maintenant, plus spécifiquement, la situation actuelle à Charlemagne, est-ce que c'est la totalité des déchets de Charlemagne qui vont au site d'UTL présentement?

M. PIERRE PAQUIN:
Présentement, oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Je sais qu'on a reçu des données, mais de mémoire ça représente quel tonnage, approximativement?

M. PIERRE PAQUIN:
J'ai seulement que... malheureusement, comme je vous ai mentionné tantôt, on est un nouveau Conseil de Ville depuis novembre 1994...

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:

Et vous ne connaissez pas ce tonnage?

M. PIERRE PAQUIN:

... puis on n'a pas les ressources. Donc, je n'ai pas toutes les données. On a réussi à avoir quelques copies, mais je n'ai pas cette donnée-là qui spécifie le tonnage émis par Charlemagne.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:

Je crois qu'on avait eu certaines données, mais c'est parce que je ne les ai pas sous la main. A la page 2 de votre mémoire, lorsque vous dites:

> *"Même si la CUM diminuait sa quantité de déchets, UTL a précisé, lors de la première partie des audiences publiques, qu'elle solliciterait de nouveaux clients pour rejoindre ses objectifs. Ces considérations renforcent notre choix pour le scénario le plus fort",*

c'est que vous considérez le scénario fort comme le plus probable dans la situation actuelle, si je comprends bien?

M. PIERRE PAQUIN:

Ah! ce qu'on a fait, vu que le transport est un de nos sujets d'inquiétude majeurs, il fallait avoir une base pour effectuer les calculs, le nombre de camions, le transport, donc on a utilisé ce scénario-là pour fins de calculs, ce qui démontrait notre point que, si jamais l'agrandissement était

permis, ce serait les chiffres.

Et la lecture de l'étude d'impact nous laisse croire que c'est le nombre de tonnage par année qu'ils veulent obtenir en disant dans l'étude que, si Montréal décidait de réduire la quantité, qu'ils chercheraient à obtenir d'autres clients.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Je vous remercie. En page 3 de votre mémoire - c'est plus une précision que d'autre chose - lorsque vous avez mentionné, par exemple: "à la page 3-40 de l'étude d'impact", au début j'avais vérifié et je n'avais pas retrouvé la source, parce que la copie de l'étude qui a été déposée comme officielle, c'est une version de novembre 1993. Et là, en cherchant, on a identifié que c'était le document d'une étude d'impact finale là - toujours du promoteur - déposée en septembre 1995. Pour nous, c'est codifié DI-14.

M. PIERRE PAQUIN:
Ah!

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
C'était juste pour apporter une précision, parce qu'on a cherché un peu au début, là.

M. PIERRE PAQUIN:
Je m'excuse!

M. PIERRE GERMAIN, commissaire:
On avait la même couverture, sauf qu'on n'avait pas la même date. Donc, on a réussi à se retrouver. C'était simplement pour préciser ce point-là.

M. PIERRE PAQUIN:
D'accord.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Madame Kantardjieff.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que vous avez eu l'occasion de prendre connaissance de la nouvelle réglementation qui est en préparation par le ministère de l'Environnement, qui touche les site d'enfouissement sanitaire en ce qui a trait aux zones tampons par rapport aux villes avoisinantes et les quartiers résidentiels?

M. PIERRE PAQUIN:
On s'est fait expliquer un peu par des spécialistes le fait que le site était propice à ce genre d'opération, puis toutes les mesures, et que le ministère de l'Environnement contrôlait beaucoup les inconvénients qui pourraient être causés. Nous savons que c'est très bien légiféré.

Cependant, nous savons aussi que les problèmes d'odeurs existent présentement, et nous nous fions sur ce qui est dans l'étude d'impact qui dit qu'en l'an 2001, dépendamment des vents, il y aurait

possibilité. Pour ce qui est de toute la technicalité, je ne m'embarquerai pas là-dedans.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
D'accord. Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Moi, je reviens sur la circulation des camions. Les camions présentement qui s'en vont chez UTL, est-ce qu'ils passent directement dans un quartier résidentiel ou ils longent un quartier résidentiel?

M. PIERRE PAQUIN:
On peut dire "longer", si on veut. Parce que d'un côté, c'est bordé par... c'est l'autoroute 40, donc ils font comme le tour de l'autoroute - si on veut - ils longent l'autoroute 40, donc un côté c'est l'autoroute et, l'autre côté, c'est le quartier résidentiel.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Donc, ils sont quand même très près des maisons?

M. PIERRE PAQUIN:
Oui, c'est très près. Charlemagne, ayant le plaisir d'avoir deux (2) autoroutes qui se croisent en milieu de notre territoire, les maisons sont effectivement très près des autoroutes et des voies d'accès. En distance, je pourrais vous dire que, sur le boulevard Pierre Le Gardeur - je pourrais vous dire peut-être que mon maire serait meilleur en

distance - il n'y a pas vingt (20) mètres de distance entre la voie de service et la résidence. C'est un problème majeur.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Monsieur le maire, est-ce qu'UTL ou d'autres compagnies de ce type versent des compensations à la Ville pour l'entretien ou la réparation des routes?

M. RENÉ DESPRÉS:
Non, pas du tout.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
A Charlemagne, ce n'est pas existant chez vous, ça?

M. RENÉ DESPRÉS:
Non, non.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
J'ai aussi une question à la page 2 de votre mémoire. Je voudrais que vous m'expliquiez mieux cette phrase-là, j'ai un petit peu de misère à la contexter:

> *"Ces considérations renforcent notre choix pour le scénario le plus fort."*

Est-ce que, par là, vous dites que le scénario le plus fort est le plus plausible selon les hypothèses présentées, ou si c'est votre choix?

M. PIERRE PAQUIN:

Je vais essayer de m'expliquer plus clairement - je m'excuse. Ce qui nous a incités à s'inquiéter que le scénario le plus fort soit retenu, c'est que lors des premières journées d'audience, UTL ont mentionné qu'advenant le cas que Montréal n'aurait pas autant de volume à déverser dans ce site, qu'ils chercheraient à aller chercher d'autres clients pour atteindre le maximum.

Donc, pour ça, on a dit: "C'est vraiment, la demande qui est faite, c'est d'aller au maximum." Donc, si le permis d'agrandissement - c'est de la façon qu'on l'a compris - si le permis d'agrandissement est accordé, nous sommes convaincus, selon les données qu'on a pu lire et qui ont été dites, que l'objectif sera d'obtenir le scénario fort, le plus fort. Donc, c'est pour ça qu'on s'est basés là-dessus pour dire: "Si le scénario fort est accepté, voilà les chiffres qu'on a, le nombre de camions qu'on aura à souffrir et qui utiliseront l'échangeur."

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Vous avez parlé aussi que, lors de vos rencontres mensuelles, que les gens se plaignent des mouettes et des odeurs. Est-ce que les revendications, les plaintes sont de niveau égal ou c'est quoi le problème principal?

M. PIERRE PAQUIN:
Le problème, c'est le survol des mouettes. Et les inconvénients que ça apporte - je peux juste parler

d'expérience personnelle - l'été, sur le bord d'une piscine, c'est dangereux, les parasols en souffrent, toujours les taches, les patios, ces choses-là. C'est vraiment une plaie qu'on vit avec depuis des années.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Madame Kantardjieff.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Sur le petit plan que vous nous soumettez, est-ce que la partie en noire, au nord de l'autoroute 40, ce petit bout de route, est-ce que ça fait partie des obligations de votre Municipalité au point de vue entretien et réparation?

M. PIERRE PAQUIN:
Oui, une partie. Il y a Ville de Le Gardeur qui est responsable pour une partie; puis nous, on est responsables, du côté nord, d'une certaine partie.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Est-ce que, pour les réparations, l'entretien de cette route, il n'y a aucun versement ou transfert de fonds qui proviendrait par exemple de la Ville de Lachenaie, si la Ville de Lachenaie reçoit une compensation pour le réseau routier? Il n'y a pas de montants qui vous sont transférés pour ces réparations de ce petit bout de route?

M. PIERRE PAQUIN:

Non, il n'y en a jamais eu. Il n'en a jamais été question non plus.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Concernant les données, on a reçu des données provenant de la MRC du côté de l'Assomption, MRC du comté de l'Assomption - c'est le document codifié DB-35 dans les documents déposés - où on a différentes statistiques concernant la production de déchets, le cycle des déchets, sur le territoire de la MRC.

Ce qu'on peut constater dans un des ces tableaux-là - c'est qu'on a un tableau synthèse "Caractéristiques des différentes modalités de collecte sélective dans la MRC de l'Assomption" - lorsqu'on prend connaissance de ce tableau-là qui nous a été fourni par la MRC, on constate que la Ville de Charlemagne ne pratique pas la collecte sélective sur son territoire et qu'on n'a aucune donnée non plus sur la collecte spéciale sur les déchets encombrants, les résidus verts, les déchets domestiques dangereux et les matériaux secs.

Est-ce à dire qu'il n'y a aucune initiative de

récupération, recyclage sur le territoire de la municipalité?

M. PIERRE PAQUIN:
Nous sommes très conscients de cette situation. Et j'aimerais laisser monsieur le maire, René Després, répondre à cette question.

M. RENÉ DESPRÉS:
Comme monsieur Paquin l'a mentionné tout à l'heure, on est un nouveau Conseil. Je déplore le fait qu'il n'y ait jamais eu de collecte sélective d'établie à Charlemagne. Disons qu'on a formé un comité justement sur l'environnement, dont monsieur Paquin est le responsable, et puis il a quand même mis beaucoup d'énergie pour faire l'analyse de l'étude et présenter le mémoire aujourd'hui, suite à la demande d'agrandissement du site de UTL.

De plus, nous sommes à préparer un rapport afin d'instaurer justement une collecte sélective, et puis même une collecte annuelle de déchets toxiques et dangereux. C'est une de nos priorités pour le prochain budget de l'an prochain, sûrement que ça va être mis en place. On communique présentement avec d'autres Villes, qui ont des expériences présentement acquises, pour instaurer ce système. C'est important. On a eu quand même des demandes au niveau même des citoyens de la municipalité.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:

Donc, vous prévoyez implanter ce type de service là pour 1996?

M. RENÉ DESPRÉS:
Absolument.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Alors, par exemple, on apprend sur le tableau qu'il y a l'Assomption qui offre de tels services, il y a l'Épiphanie, Repentigny en offre, Saint-Gérard-de-Magella. Dans le cas d'Épiphanie village ou ville et Saint-Gérard-de-Magella, on s'aperçoit que la collecte sélective serait disponible pour 100 % des portes.

M. RENÉ DESPRÉS:
Oui.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
On voit que c'est une performance intéressante au niveau de l'ensemble des municipalités du Québec, ça fait qu'on vous invite quand même à essayer de viser les objectifs des autres municipalités.

M. RENÉ DESPRÉS:
J'ai discuté, au niveau de la MRC de l'Assomption, avec les autres maires, puis je me suis rendu compte qu'il y a à peu près juste nous autres dans ce secteur-là qui n'a pas de collecte sélective.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:

Je vous remercie.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Moi, je reviens au camionnage et à l'échangeur. Est-ce que vous avez effectué des mesures de bruit, des mesures de niveau de bruit, pas loin de l'échangeur?

M. PIERRE PAQUIN:
Ça a été effectué par le ministère du Transport, parce qu'il y a eu beaucoup de travaux de réaménagement des échangeurs. Ces données-là sont disponibles. Je veux dire, on ne les a pas apportées avec nous, mais on a les données que le ministère du Transport a relevées pour le niveau de bruit dans ces endroits.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Est-ce qu'il serait possible pour vous de les déposer?

M. PIERRE PAQUIN:
Oui, on peut les faire parvenir, sûrement.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Et, de mémoire, est-ce que vous vous souvenez à peu près?

M. PIERRE PAQUIN:
Non, les décibels... je sais que c'était en haut de la norme exigée. Mais c'est que Charlemagne est une ville de six mille (6 000) habitants, donc nos

moyens financiers pour la construction d'un mur ou ces choses-là ne sont tout simplement pas là, c'est hors de portée. Mais le résultat de l'étude du Ministère disait qu'effectivement, aux heures critiques, il y avait définitivement... on dépassait la norme acceptable.

M. RENÉ DESPRÉS:
Le Ministère subventionne à 50 % les murs antibruit ou les talus, ces choses-là. C'est quand même très, très dispendieux de construire un mur, vraiment un mur antibruit comme on a - je ne sais pas - à Laval ou à Ville d'Anjou. On n'a pas les moyens financiers pour notre quote-part, c'est pour ça qu'il n'y en a pas présentement. Mais il reste que la norme est plus haute que permise.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci.
Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire:
Tout à l'heure, on a abordé la question des compensations, vous avez dit que vous ne receviez aucune compensation de la part du promoteur. Est-ce que vous seriez intéressés éventuellement à recevoir des compensations, par exemple, qui pourraient vous permettre de financer des murs antibruit?

M. PIERRE PAQUIN:

Le but du dépôt de notre mémoire, c'est vraiment de prendre des actions correctives aux inconvénients, si on veut. Ce qu'on demande, c'est: la cause d'accidents, ces choses-là; le bruit qui est majeur; et la garantie que nos citoyens n'auront pas à souffrir des odeurs. Ce sont nos revendications, ce n'est pas une question monétaire. La question du mur, c'est tout simplement que c'est la seule solution qu'on peut penser.

Même pour la situation actuelle, c'est un problème majeur. Puis à part d'un mur antibruit, nous, on ne connaît pas d'autres solutions. C'est un problème qui... disons que c'est des plaintes à Charlemagne qu'on a depuis des années, que les Conseils précédents ont eues aussi. C'est juste qu'il n'y a pas de solution. Donc, on vous amène ici les correctifs qu'on voit pour essayer d'enlever les inconvénients que la situation actuelle nous cause. Donc, vous pouvez imaginer, advenant le cas d'un agrandissement, on multiplie ces inconvénients-là. C'est le but de notre dépôt.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Une dernière question. Je voudrais vous demander: est-ce que la MRC a un comité qui se penche sur les questions de la collecte sélective, de la nouvelle réglementation et de ce qui s'en vient? Est-ce que vous en faites partie?

M. PIERRE PAQUIN:
Monsieur le maire, qui est notre représentant de la MRC, a sûrement les dernières...

M. RENÉ DESPRÉS:
En février dernier, on a formé un comité justement pour l'environnement, pour l'acquisition d'un site d'enfouissement dans un secteur au niveau de la MRC de l'Assomption.

Maintenant, le comité comme tel n'a pas de recommandation à faire pour la collecte sélective, sauf qu'entre maires de la MRC on suggère fortement de l'établir. Mais il n'y a pas de comité vraiment pour forcer la collecte sélective.

MME ALEXANDRA KANTARDJIEFF, commissaire:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Monsieur le maire, monsieur Paquin, merci beaucoup. La Commission prendra compte de votre mémoire dans ses analyses.

M. RENÉ DESPRÉS:
Merci.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci beaucoup.

M. PIERRE PAQUIN:

Merci beaucoup.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Alors, nous avons entendu cet après-midi l'ensemble des intervenants qui venaient présenter leur mémoire. Nous avons maintenant deux (2) rectificatifs à apporter. Alors, le premier est par le ministère de l'Environnement et de la Faune. Monsieur Tremblay. Bonjour.

M. JACQUES TREMBLAY:
Alors, bonjour, monsieur le président, mesdames les commissaires. Oui, je suis Jacques Tremblay, représentant du ministère de l'Environnement et de la Faune dans ce dossier-là. Alors, j'aimerais apporter deux (2) rectifications ou plutôt des précisions concernant les sujets qui ont été traités dans les mémoires d'hier soir.

Ma première intervention concerne le système de traitement du lixiviat. Dans le mémoire DM-1, à un moment donné on rapporte ce qui suit:

> *"Selon le rapport PAERLES du MEF, le site éprouve des difficultés à son poste de traitement."*

Dans le mémoire DM-5:

> *"Le rapport PAERLES, qui a été déposé par le MEF, note que Lachenaie éprouve des difficultés à son poste de traitement."*

Alors, je voudrais juste simplement faire la rectification suivante. C'est que le système de

traitement n'éprouve pas de difficultés et il est assez efficace pour rencontrer les normes du RDS, et les rejets sont en deçà des normes de l'article 30 du règlement. Le problème qui existe est plutôt un problème d'ordre administratif.

Je vous inviterais à lire le rapport PAERLES, en page 10 et en page 13. Ce qu'on rapporte, c'est que:

> *"En 1989, le promoteur a déposé un projet expérimental visant à augmenter la qualité du traitement et à diminuer le temps de séjour dans les bassins. Ce projet consistait en l'installation d'aérateurs dans le bassin de traitement. En 1992, le promoteur a demandé de reconduire son projet pour une autre année. La demande a été acceptée, sous réserve qu'il y ait une demande d'autorisation qui soit adressée au ministère de l'Environnement et de la Faune, ce qui n'a pas été fait."*

Alors, c'est la raison pour laquelle il y avait la mention au rapport PAERLES.

Ma deuxième intervention concerne les garanties financières. J'aimerais essayer de clarifier la situation là, qui me semble confuse. On peut distinguer trois (3) types de fonds ou de garanties, dans notre jargon. Premièrement, il y a le règlement actuel qui exige une garantie.

Dans le cas d'UTL, la garantie actuelle est de cent mille dollars (100 000 $). Ça peut prendre

différentes formes, soit chèque visé, obligations au porteur, obligations négociables, cautionnement, lettre de crédit bancaire. C'est à peu près les principales formes que ça peut prendre.

Alors, le ministre peut utiliser cette garantie pour exécuter des travaux correctifs dans différentes situations qui sont prévues à la loi, notamment le non-respect des autorisations des règlements. Et ça va généralement se traduire par une ordonnance du ministre ou une ordonnance de la Cour.

Alors, dans le projet de règlement, on prévoit que cette garantie sera augmentée à un million de dollars (1 M$) pour les LES qui reçoivent plus de trois cent mille (300 000) tonnes de déchets par année. Il s'agit donc d'une garantie pour assurer la réalisation de travaux correcteurs dans le cadre de la réalisation ou de l'exploitation du lieu.

Il y a aussi une deuxième garantie, ce qu'on appelle communément fonds de suivi environnemental ou fonds de suivi post-fermeture. Dans le cadre de la Commission parlementaire sur le projet de Loi 151, loi qui modifie la Loi sur la qualité de l'environnement, la ministre a déposé un projet de règlement qui s'intitule "Projet de règlement sur les fonds de gestion environnementale post-fermeture". Ça, c'est le document DB-14:

"Le projet de règlement prévoit qu'un exploitant

devra créer un fonds qui va s'accumuler pendant la vie utile du site et qui va servir à la réalisation des travaux de fermeture, au suivi et au contrôle environnemental, pendant une période de temps minimale."

Si ma mémoire est bonne, je pense que c'est trente-cinq (35) ans suivant la fermeture du site. Alors, dans le projet de règlement, on parle d'un fonds en fiducie, mais j'imagine que peut-être les autres options qui ont été signalées tout à l'heure pourraient être aussi valables.

Dans la grille tarifaire qui a été déposée, le Ministère a évalué, selon un coût unitaire par tonne métrique, les conditions que l'on retrouve dans le projet de règlement sur les déchets solides. On a évalué les coûts approximatifs. Encore de mémoire, ces coûts-là sont d'environ cinq dollars (5 $) par tonne métrique. Alors, si on a un projet de quatre millions (4 M) de tonnes, ça fait environ vingt millions de dollars (20 M$) pour les coûts de fermeture et de post-fermeture.

Enfin, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministre a transmis à UTL une directive dans laquelle on lui demande ce qu'il entend proposer comme garantie financière, comme fonds de suivi et mesures compensatoires.

C'est dans la logique de l'évaluation environnemen

tale qu'on demande au promoteur d'évaluer les impacts de son projet sur le milieu récepteur, de nous faire part des mesures d'atténuation, comme des murs antibruit ou peu importe, des systèmes de traitement qu'il va mettre en place, puis de nous dire c'est quoi les impacts résiduels.

Alors, on demande au promoteur de nous indiquer quelles seront les mesures qu'il va prendre pour compenser les impacts résiduels. Puis, souvent, ça peut se traduire par des services offerts aux citoyens et aux Municipalités, des fonds qui sont versés aux Municipalités. Ça prend différentes formes. Ce n'est pas des mesures qui sont obligatoires, mais qui sont souvent le résultat de négociations entre un promoteur et une Municipalité ou un citoyen.

Donc, je voulais tout simplement clarifier les différents types de fonds qui pouvaient exister.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci, monsieur Tremblay, cette clarification-là est appréciée.
Nous demandons à monsieur Yves Normandin d'UTL de nous faire part de son droit de rectification.

M. YVES NORMANDIN:
Bonjour, monsieur et mesdames les commissaires.

MME GISELE PAGÉ, présidente:

Bonjour.

M. YVES NORMANDIN:

Je veux faire un droit de rectification concernant le mémoire de la Ville de Charlemagne, DM-12. Donc, le premier point. Cependant, vous l'avez déjà mentionné auparavant. Donc, les données qui sont citées à la page 3 du mémoire relatives au nombre de camions font référence à des données de documents préliminaires, soit de septembre 1994, et non de janvier 1995.

Deuxième point, ça concerne l'utilisation du ratio cinq point six (5.6) tonnes par camion, en ce qui concerne le cent vingt mille (120 000) tonnes de sols faiblement contaminés. Dans l'étude d'impact... Généralement, un camion qui vient au site d'enfouissement pour éliminer des sols faiblement contaminés est d'environ trente (30) tonnes. Donc, on a surévalué par cinq (5) le ratio du nombre de camions qui viendraient à Usine de triage Lachenaie.

Si on prend l'étude d'impact, la dernière version, à la page 4.36, on peut lire les choses suivantes:

> *"A ces chiffres viendra s'ajouter un achalandage annuel de quatre mille cent (4 100) camions requis afin de transporter les quelque cent vingt mille (120 000) tonnes du matériel utilisé l'été et l'automne pour le recouvrement journalier des déchets."*

Donc, compte tenu de tout ça, ça fait en sorte que, cet élément de calcul qui a été fait par la Ville de Charlemagne, fait en sorte que les chiffres devraient être révisés en fin de compte à la baisse.

Et le dernier point que je vais rajouter, toujours à la page 4.36, on mentionne:

> *"En conclusion, environ cent vingt-cinq mille six cents (125 600) camions, comparativement à cent douze mille (112 000) camions observés en 1993..."*

- donc, c'est le nombre de camions qu'on a réellement eus au site d'enfouissement -

> *"... seront générés, ce qui représente une augmentation de 12.1 % dans le cas où le scénario fort des hypothèses envisagées se réalise."*

Donc, ce cent vingt-cinq mille six cents (125 600) camions inclut le nombre de camions qui contiennent des déchets et aussi des sols faiblement contaminés.

Donc, c'était les points que j'avais à souligner en ce qui concerne la partie transport. Et je vais laisser monsieur Daniel Boisvert de Nove Environnement faire une rectification en ce qui concerne les odeurs.

M. DANIEL BOISVERT:

Bonjour, monsieur et mesdames les commissaires. Moi, c'est ça, je voudrais amener une rectification toujours en regard du même document. Pour ce qui est des odeurs, quand on lit le document ça donne à

penser qu'il existerait des problèmes d'odeurs à la hauteur de la municipalité de Charlemagne localisée à deux point cinq (2.5) kilomètres.

A cet égard, je voudrais référer au tableau 4.10 de l'étude d'impact, qui présente les résultats de simulations qui ont été réalisées pour des conditions de pires cas, en considérant la mise en place d'un système de captage des biogaz et destruction des biogaz dans une proportion de 90 %.

Si on réfère à ce tableau-là, si on regarde la moyenne des valeurs mesurées au site d'UTL, rendu à mille quatre cents (1 400) mètres - la valeur la plus éloignée pour laquelle on a fait un calcul - il n'y aurait pas détection des odeurs. Et pour la valeur la plus élevée - en fait, qui est vingt (20) ppm - on est juste à la limite du seuil de détection des odeurs, à mille quatre cents (1 400) mètres. Donc, il est raisonnable de penser que rendu à deux mille cinq cents (2 500) mètres, donc à Charlemagne, il n'existerait plus de problème.

Voilà, c'est tout.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci, monsieur Normandin, pour le positionnement des données. Merci, monsieur. Nous avons un autre droit de rectification par monsieur François Bertrand.

M. FRANÇOIS BERTRAND:

Bonjour.

MME GISELE PAGÉ, présidente:

Bonjour.

M. FRANÇOIS BERTRAND:

C'est suite à la rectification du monsieur du ministère de l'Environnement. Si j'ai déposé dans mon mémoire que le rapport PAERLES me fatiguait, c'est qu'à la page 13 j'ai lu que:

> *"Les parois des bassins de traitement des eaux de lixiviat 1, 2 et 3 n'ont pas la pente réglementaire de 3 dans... Les plans de 1985 prévoyaient justement une telle pente - à l'article. On retrouve le même phénomène sur les parois des cellules d'enfouissement 11 et 12. Là aussi les plans de 1985 ayant servi à la délivrance d'un certificat de non-conformité prévoyaient une pente de 3 H."*

Demandez-moi pas des questions sur la technique là. Je peux lire en français. Alors, sur le terrain, on a constaté qu'elle était au mieux de l'ordre de 2 H ... Puis aussi on me dit que:

> *"Le traitement par aération du lixiviat n'a jamais fait l'objet d'un certificat de conformité."*

C'est tout simplement ce qui m'avait amené. Et puis monsieur de l'Environnement avait oublié de lire ces paragraphes-là à la page 13, ça fait que c'est tout

simplement ce que j'avais à dire.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci, monsieur Bertrand, nous prenons bonne note. Jean-Marc Viau, UTL, droit de rectification.

M. JEAN-MARC VIAU:
Bonjour mesdames, messieurs.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Bonjour.

M. JEAN-MARC VIAU:
C'est à propos du rapport PAERLES, justement sur la pente des talus des bassins. En règle générale, ces bassins-là, à tous les hivers ils sont à refaire, les pentes. C'est la date de l'inspection qu'ils faisaient tout simplement après la fonte des neiges, la glace ronge les côtés, il faut les refaire à toutes les années. C'est la même chose pour... c'est strictement pour la stabilité, les pentes de 1 dans 3. C'est le même cas pour les traitements des usines municipales.

MME GISELE PAGÉ, présidente:
Merci, monsieur Viau. Nous prenons bonne note. Donc, nous vous remercions pour votre participation de cet après-midi. Les audiences reprendront ce soir à 19 h. Merci.

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé:

LISE MAISONNEUVE, s.o.